Département de l'Hérault **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN ARRONDISSEMENT **DE BEZIERS**

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE,

Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice Objet: RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES. Acquisition parcelles B n° 426 et 427

Procurations: M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE. Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que souhaitent vendre à la commune deux parcelles section B n° 426 de 445 ca et n° 427 de 1 380 ca situées « Puech Agut et la Garrigue », à l'euro symbolique.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Nombre de Membres

Puech Agut et la Garrigue

N°: D - 2023-04-12-16

Afférents En exercice Qui ont pris part Au conseil à la délibération 23 23 23

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

ID: 034-213401359-20230412-D2023 04 12 016-DE

Reçu en préfecture le 18/04/2023 2 0 AVR. 2023

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault le 1 8 AVR. 2023 Et publication ou notification Du Le Maire AVR. 2023

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 9 procurations.

Accepte l'acquisition pour un € symbolique des terrains cadastrés section B n°426 et n°427, « Puech Agut et la Garrigue » et,

Dit que l'étude Notajuris de Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargée de la rédaction des actes correspondants.

Les frais afférents à ces affaires seront à charge communale.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier permettant la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT